

Montreuil le 9 Septembre 1994

FEDERATION NATIONALE
DES TRAVAILLEURS **CST**
DU VERRE
ET DE LA CERAMIQUE

263 rue de Paris
case 417
93514 Montreuil cedex
Tél. 1) 48.51.80.13

NOUVEAUX NUMEROS

TEL : 48.18.80.13.

FAX : 48.18.80.11.

Monsieur MOUCLIER

Président de la Fédération
des Cristalleries Verreries
à la Main et Mixtes
32, Rue de Paradis

75010 PARIS

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous confirmons par écrit, notre demande de tenue d'une paritaire sur les questions salariales, que nous avons exprimées lors d'un contact téléphonique à Monsieur OLRV, pour qu'il vous la transmette.

Vu les besoins qui se font, avec gravité, ressentir sur le pouvoir d'achat des salariés et l'exigence de la reconnaissance de la qualification, nous demandons que soient portées à l'ordre du jour :

- 1) La question de la revalorisation des salaires minima pour prendre en compte les besoins actuels
- 2) La reconsidération de la cassure dans la grille des SMG, pour supprimer le tassement hiérarchique constaté, en particulier en bas de grille, et permettre une meilleure valorisation des qualifications.
(Notre Fédération étant porteuse d'une revendication d'une grille unique et continue (sans cassure), souhaitant que l'on engage en ce sens des négociations, y compris, si nécessaire, en déterminant des dispositions concrètes échelonnée pour aboutir.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



M. PETOT

Secrétaire Fédéral